	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 30 juin 2023	N° 2023-278

Convocation du 23 juin 2023

Aujourd'hui vendredi 30 juin 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Gilbert DODOGARAY
M. Nordine GUENDEZ à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Pascale BRU à Mme Stephanie ANFRAY
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
Mme Anne FAHMY à M. Thomas CAZENAVE
M. Nicolas FLORIAN à M. Max COLES
M. Jacques MANGON à M. Christian BAGATE
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Daphné GAUSSENS
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à partir de 17h45
M. Thomas CAZENAVE de 12h10 à 14h30 et à partir de 16h50
Mme Anne FAHMY de 12h10 à 14h30 et à partir de 16h50
M. Guillaume GARRIGUES à partir de 17h45
M. Michel LABARDIN à partir de 17h50
Mme Zeineb LOUNICI à partir de 18h20
M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00
Mme Pascale PAVONE à partir de 18h20
M. Benoît RAUTUREAU à partir de 17h00
M. Franck RAYNAL à partir de 17h50
M. Fabien ROBERT à partir de 18h30
Mme Béatrice SABOURET de 17h10 à 17h45
M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 18h30
Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h00


PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST de 12h40 à 14h30
M. Alain ANZIANI et à M. Stéphane DELPEYRAT de 14h30 à 15h50
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 11h20 à 14h30 et à partir de 17h10
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h50
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 12h30
Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 13h00
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Céline PAPIN jusqu'à 14h30
Mme Brigitte BLOCH à M. Bastien RIVIERES de 11h25 à 14h30
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 14h30
Mme Delphine JAMET à M. Stéphane PFEIFFER jusqu'à 13h00 et à partir de 18h00
M. Alexandre RUBIO à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h00
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT à partir de 14h30
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 11h50
Mme Christine BONNEFOY à M. Thierry MILLET à partir de 16h35
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Myriam BRET jusqu'à 14h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Simone BONORON à partir de 14h30
Mme Myriam BRET à Mme Amandine BETES à partir de 14h30
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 12h18 à 15h40
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Frédéric GIRO de 14h30 à 17h10
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 13h20
Mme Anne FAHMY à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 12h10 et de 14h30 à 16h50
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 16h55
Mme Françoise FREMY à M. Baptiste MAURIN de 11h15 à 14h30
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE de 16h40 à 17h45
Mme Daphné GAUSSENS à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h00
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 11h50
Mme Sylvie JUQUIN à M. Radouane-Cyrille JABER à partir de 17h00
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUSTOME de 11h15 à 14h30
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Sylvie JUQUIN de 12h20 à 14h30
M. Thierry MILLET à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM de 12h40 à 15h20
M. Michel POIGNONEC à M. Dominique ALCALA à partir de 12h10
M. Patrick PUJOL à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 12h10
Mme Marie RECALDE à M. Bruno FARENIAUX jusqu'à 11h25 et de 12h05 à 15h30, de 16h35 à 18h15
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 17h40
Mme Béatrice SABOURET à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h45
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE de 10h30 à 14h30 et à partir de 17h20
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Fabien ROBERT de 10h50 à 18h30
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPARD de 12h10 à 16h30
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI de 13h00 à 18h00

EXCUSE(S) :

Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Stéphane MARI.

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 30 juin 2023	Délibération
	Direction Grands Projets Mobilité Service Amélioration Réseaux Mobilité	N° 2023-278

Bordeaux Carrefour Chaigneau - Souricière - Convention de financement pour la réalisation des études préliminaires de création d'un nouvel ouvrage de franchissement sous les voies ferrées traversant la rue Charles Chaigneau par la SNCF - Décision - Autorisation

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Approuvé par le Conseil métropolitain lors de sa séance du 23 septembre 2021, le schéma des mobilités prévoit dans ses fiches actions l'amélioration de la vitesse commerciale des bus (fiche action n°5).

Le schéma des mobilités précise ainsi au travers de cette fiche action que le linéaire de couloirs bus devra être doublé d'ici à 2030. À ce titre, des actions ciblées sur le réseau des LIANES (Ligne A Niveau Elevé de Services) existantes sont recherchées afin d'améliorer leur vitesse commerciale, leur fréquence et leur régularité.

Ainsi, il est recherché des optimisations sur le parcours de la Lianes 7.

Bordeaux Métropole a réalisé en 2018 des études d'amélioration de la circulation du carrefour dit de la « Souricière ». Cette version très routière et consommatrice d'espace nécessitait un doublement du pont rail rue Charles Chaigneau à Bordeaux. Par délibération n°2019-528, une première convention d'étude avec la SNCF avait été approuvée pour la réalisation des études préliminaires de l'ouvrage d'art rue Charles Chaigneau selon les plans présentés en annexe 1.

À la livraison des études, compte tenu des impacts urbains et des coûts de ce projet, sans certitude d'une amélioration sensible de la circulation, la Métropole a réévalué ce dossier.

Ainsi les études du giratoire de la Souricière ont été reprises pour améliorer la prise en compte de la circulation des cycles tout en permettant d'améliorer la circulation des bus dans le sens Lormont vers Bordeaux. Dans la continuité de ces études Bordeaux Métropole sollicite la SNCF pour la réalisation d'études préliminaires d'un nouvel ouvrage de franchissement sous les voies ferrées. Ce nouvel ouvrage, réduit par rapport aux précédentes études, serait limité aux seuls modes doux et serait situé dans la continuité de la voie verte envisagée dans le cadre du projet Parkway sur la rue Chaigneau (profil en travers de l'ouvrage présent en annexe 2).

La convention jointe en annexe a pour objet de fixer les modalités de réalisation, de suivi et de financement de ces études préliminaires.

Le besoin de financement est estimé à 42 950 € HT aux conditions économiques de septembre 2022 actualisés à 45 845 € HT en euros courants.

- une somme de 37 950 € HT (selon les conditions économiques de septembre 2022) correspondant aux études préliminaires ;
- une somme de 5 000 € HT (selon les conditions économiques de septembre 2022) correspondant au coût des frais de Maîtrise d'Ouvrage.

Ces études étant réalisées dans l'intérêt exclusif de Bordeaux Métropole, il est proposé une prise en charge intégrale des frais, selon le tableau de répartition suivant :

Phase Etudes Préliminaires	Clé de répartition	Besoin de financement (conditions économiques septembre 2022)
Bordeaux Métropole	100,00%	37 950 €
Maîtrise d'Ouvrage	Clé de répartition	Besoin de financement (conditions économiques septembre 2022)
Bordeaux Métropole	100,00%	5 000 €
TOTAL (conditions économiques septembre 2022)	100,00%	42 950 € HT
TOTAL (en euros courants)	100,00%	45 845 € HT

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5217-2,

VU la convention de financement d'avril 2023 en annexe à la présente délibération,

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser des études de réalisation d'un nouvel ouvrage de franchissement sous la voie ferrée, exclusivement dédié aux modes doux de déplacement, situé en prolongation du projet de Parkway sur la rue Chaigneau, et qui permettra ainsi d'utiliser l'ouvrage existant pour la création d'un couloir bus notamment utile à l'amélioration de la performance et de l'attractivité de la LIANES 7,

DÉCIDE

Article 1 : de confier à la SNCF la réalisation d'études préliminaires d'un nouvel ouvrage sous voies ferrées pour modes doux de déplacement, et d'en prendre en charge le financement.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'application ci-jointe ainsi que tout autre acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : d'imputer la dépense sur le chapitre 204 compte 2324 sous fonction 844 du budget principal, pour l'exercice 2023 et suivants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Monsieur MORETTI

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 juin 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 JUILLET 2023	Pour expédition conforme,
DATE DE MISE EN LIGNE : 7 JUILLET 2023	le Vice-président,
	Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH